

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI NON

PRO-2021-12r01-Initier des mesures thérapeutiques et pharmacologiques chez une clientèle présentant des symptômes de surdose aux opioïdes dans un contexte d'utilisation médicale

Objet : Initier des mesures thérapeutiques et pharmacologiques chez une clientèle présentant des symptômes de surdose aux opioïdes dans un contexte d'utilisation médicale

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2021-09-13	2023-05-18
Le comité de pharmacologie	2021-04-28	2023-04-26
Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire	S.O.	S.O.
Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers	2021-06-03	2023-01-12
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2021-10-06	2023-08-23

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	<i>Direction de santé publique (DSPublique)</i>	
X	<i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i>	
	<i>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</i>	
X	<i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i>	
X	<i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DDITSADP)</i>	
X	<i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA)</i>	
X	<i>Direction des programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance (DSMDI)</i>	
X	<i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i>	
X	<i>Direction des services professionnels (DSP)</i>	
X	<i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i>	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Toute clientèle faisant usage d'opioïdes dans un contexte d'utilisation médicale supervisée, c'est-à-dire avec une présence infirmière 24 heures par jour et 7 jours sur 7, et présentant des symptômes de surdose aux opioïdes. Les usagers en soins de fin de vie **imminente** ayant un niveau de soins D devraient faire l'objet d'une évaluation médicale avant l'administration de naloxone, afin de s'ajuster au contexte dans lequel survient la dépression respiratoire. Par conséquent, ces situations exigent une consultation médicale et sont donc exclues de la présente ordonnance collective.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, y compris le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance

INDICATIONS

- Niveau de sédation de 4 et plus à l'échelle de Ramsay modifiée

ET

- Bradypnée (paramètres stipulés selon l'âge dans le protocole médical)

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Renverser la dépression respiratoire provoquée par une surdose d'opioïde sans renverser l'analgésie.

CONTRE-INDICATIONS

Allergie ou hypersensibilité sévère connue au chlorhydrate de naloxone ou à un composant non médicinal de la préparation (méthylparabène ou propylparabène).

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Se référer au protocole médical du CIUSSS de la Capitale-Nationale *Initier des mesures thérapeutiques et pharmacologiques chez une clientèle présentant des symptômes de surdose aux opioïdes dans un contexte d'utilisation médicale.*

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

- L'usager en fin de vie et ayant un niveau de soins D devrait faire l'objet d'une évaluation médicale, en présentiel ou à distance, avant l'administration de naloxone, afin de s'ajuster au contexte dans lequel survient la dépression respiratoire
- Usager en arrêt cardiorespiratoire

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

Immédiatement après l'administration de la première dose de naloxone, contacter le médecin traitant ou l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) dans les plus brefs délais.

Si l'accès à un médecin ou à une IPS n'est pas possible et que l'usager nécessite une prise en charge médicale rapide, contacter les services préhospitaliers d'urgence (911).

Une réévaluation médicale doit également avoir lieu avant de reprendre le traitement sous opioïdes.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés

Audrée Elliott	Pharmacienne au Centre antipoison du Québec
Sara-Claude Gagnon	Conseillère-cadre en soins infirmiers, DSISP
Michèle Plante	Pharmacienne
Dre Élyse Roy	Médecin aux soins palliatifs à domicile
Conseillères-cadres et conseillères en soins infirmiers de la DSISP	

Sources consultées

Aubrun, F., Le Guen, M. (2009). La dépression respiratoire des morphiniques : risque selon la voie d'administration et le produit. Consulté le 19 septembre 2018 à l'adresse : [La dépression respiratoire des % \(mapar.org\)](#)

Centre antipoison du Québec (groupe d'auteurs). (2017). Guide des antidotes en toxicologie d'urgence – Naloxone (en extrahospitalier). Consulté le 20 novembre 2020 sur le web : [Naloxone \(en extrahospitalier\) | CIUSSSCN \(gouv.qc.ca\)](#)

Centre antipoison du Québec (groupe d'auteurs). (2017). Guide des antidotes en toxicologie d'urgence – Naloxone (en centre hospitalier). Consulté le 20 novembre 2020 sur le web : [Naloxone \(en centre hospitalier\) | CIUSSSCN \(gouv.qc.ca\)](#)

CHU de Québec (2009). Naloxone dans le traitement de dépression respiratoire secondaire à l'administration d'analgésiques opiacés chez la clientèle pédiatrique.

CIUSSS de la Capitale-Nationale. (2018). Ordonnance collective : Administrer de naloxone à une clientèle présentant des symptômes de surdose aux opiacés à l'extérieur d'un contexte d'utilisation médicale. Document interne.

CIUSSS de l'Estrie. (2015). Utilisation d'un bolus de naloxone (Narcan^{md}) lors d'une dépression respiratoire secondaire aux opioïdes chez l'ENFANT.

Hôpital Ottawa. (2016). Manuel de pharmacothérapie parentale. 37^e Édition Ottawa. Canada.

Institut national d'excellence en santé et services sociaux. (2018). La réanimation cardiorespiratoire (RCR) dans le contexte de l'administration de naloxone pour surdose d'opioïdes dans la communauté. Consulté le 19 septembre 2018 à l'adresse : [bs3427224 \(banq.qc.ca\)](https://www.banq.qc.ca/bs3427224).

Institut national de santé publique du Québec. (2012). Protocole de traitement de l'intoxication aiguë aux opioïdes.

Bulletin d'information toxicologique. 28 (4). 34-43p.

Institut universitaire en cardiologie et pneumologie de Québec. Guide d'administration intraveineuse des médicaments critiques de l'IUCPQ. 8^e édition. IUCPQ.

IRDPQ (2014). Algorithme de dépression respiratoire induite par l'utilisation d'un opiacé.

Maison Michel-Sarrazin (2020). Naloxone (Narcan^{md}) dans le traitement de la dépression respiratoire causée par une erreur dans l'administration d'analgésiques opioïdes chez la clientèle adulte.

OIIQ. (2009). Surveillance clinique des clients qui reçoivent des médicaments ayant un effet dépressif sur le système nerveux central. Consulté le 19 septembre 2018 à l'adresse : [193_doc.pdf \(oiiq.org\)](https://www.oiiq.org/193_doc.pdf).

OIIQ. (2009). Surveillance clinique des patients prenant des opiacés. Consulté le 19 septembre 2018 à l'adresse : [Opiacés .pdf \(oiiq.org\)](https://www.oiiq.org/Opiacés.pdf).

Pharmacie de l'hôpital Ste-Justine (2017). Naloxone. Consulté le 23 mars 2021 à l'adresse : [Les outils de la pharmacie pour les professionnels \(chusj.org\)](https://www.chusj.org/les-outils-de-la-pharmacie-pour-les-professionnels)

RAMQ. (2023). Liste des médicaments – Établissement. [Liste des médicaments – Établissements – en vigueur le 13 avril 2023 \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/liste-des-medicaments-etablisements).

Sandoz Canada Inc. (2017) Monographie de produit – S.O.S. Naloxone Hydrochloride Injection.

Taketomo, C. (2018). Pediatric and Neonatal Dosage Handbook (24e édition). Hudson, Ohio, États-Unis: LEXICOMP.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecin traitant ou de garde

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin traitant ou de garde

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

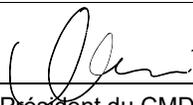


Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2023-08-23

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2023-08-23

Date